

Palais de justice de Foix | Ariège



livraison
juillet
2015

Fiche signalétique

Acteurs

Maître d'ouvrage

- > Ministère de la Justice
- > Direction des services judiciaires
- > Secrétariat général

Maître d'ouvrage délégué

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Maître d'œuvre

- > Agence Philippe Gazeau Architecte (Mandataire) et Sibat, bureau d'études techniques
- > Entreprises Groupement Bourdarios (Mandataire), Hervé Thermique et Inéo
- > Conduite d'opération DDT Ariège
- > Bureau de contrôle Dekra
- > CSPS Qualiconsult

Les chiffres clés

Le chantier

- > Budget global de l'opération : **18,5** millions d'euros HT
- > Durée du chantier : **19** mois
- > Personnes employées : jusqu'à **75** ouvriers, en période de pointe, tous corps de métier confondus
- > Surface du terrain : **13 900 m²**
- > Surface du palais de justice (SHON) : **4 320 m²**

Le calendrier

- > 2006 : acquisition du terrain par l'État auprès du Conseil général pour 1 euro symbolique
- > Août 2010 : lancement du concours d'architecture
- > Décembre 2011 : notification du marché de maîtrise d'œuvre
- > Novembre 2013 : démarrage des travaux
- > 7 juillet 2015 : remise des clés à la chancellerie (SG, DSJ)
- > Septembre 2015 : déménagement des juridictions
- > 6 octobre 2015 : première audience

Le palais de justice dans ses grandes lignes

- > Sous-sol :
 - Accès des fourgons
 - Attente gardée
 - Locaux techniques
 - Archives et scellés
- > Rez-de-chaussée :
 - Salle des pas perdus
 - 4 salles d'audience publiques
 - Guichet unique du greffe
 - Tribunal de commerce
 - Tribunal de grande instance
- > 1^{er} étage :
 - Tribunal de grande instance
 - Tribunal d'instance
 - Conseil de prud'hommes
 - 2 salles d'audience de cabinet

Les personnels

96 personnes, magistrats et fonctionnaires, travailleront dans le nouveau palais de justice de Foix



sommaire



Un palais de justice de plain-pied dans le XXI^e siècle

Fruit d'une architecture contemporaine et de locaux modernes et fonctionnels, le palais de justice abritera quatre juridictions : le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce.



Trois questions à l'architecte Philippe Gazeau

Sur un site inhabituel dans un paysage de collines boisées, l'architecte a opté pour un bâtiment de forme circulaire s'insérant en douceur dans le paysage.



Visite guidée

Une façade périphérique, un parvis ouvert sur la nature, des volumes généreux, des espaces de circulation dédiés, des matériaux variés... la construction a exigé des performances techniques de haut niveau.



^ Vue extérieure du palais de justice dans son cadre verdoyant.

C'est un nouveau palais de justice qui ouvre ses portes à Foix, boulevard du sud, à deux kilomètres du centre-ville. Il abritera, dès l'automne 2015, le tribunal de grande instance – jusqu'à présent installé dans un ancien palais construit en 1727 au pied du château des comtes de Foix – ainsi que le tribunal d'instance (TI), le conseil de prud'hommes (CPH) et le tribunal de commerce (TC). Ces quatre juridictions vont emménager dans des locaux modernes et fonctionnels, à la conception desquels les utilisateurs ont été pleinement associés.

Un palais de justice de plain-pied dans le XXI^e siècle

Tout de verre, de béton brut et d'aluminium noir, le nouveau palais de justice est le fruit d'une architecture résolument contemporaine en rupture totale avec le bâtiment occupé depuis le XIX^e siècle par les magistrats et fonctionnaires du tribunal de grande instance. D'autant plus que la vieille bâtisse seigneuriale, attaquée par les vrillettes et marquée par le poids des ans, était devenue vétuste et tout à fait inappropriée à l'activité judiciaire. « Les utilisateurs vont quitter un palais historique pour un palais moderne, résume Giovanna Graffeo, magistrate déléguée à l'équipement de la cour d'appel de Toulouse. Ils vont peut-être y perdre en surface, mais ils y gagneront en rationalité. Ils passent du Moyen Âge au XXI^e siècle ! » « Moderne, lumineux et transparent, ce bâtiment est, selon Karline Bouisset, procureur de la République, à l'image de la Justice telle qu'on veut la rendre aujourd'hui. »

Plus ouverts et confortables, ces nouveaux locaux sont aussi l'occasion de regrouper sur un même site le TGI, le TI, le CPH et le TC : « Ce palais de justice va permettre des échanges plus fréquents entre les différentes juridictions, se réjouit Guy Pasquier de Francieu, le premier président de la cour d'appel de Toulouse. Elles vont apprendre à travailler ensemble, ce qui sera forcément fructueux. Le fait qu'elles aient déjà réussi à se mettre d'accord sur un planning de partage des salles d'audience en témoigne. »

^ Une des spécificités du palais : ses brises soleil en verre et tôle d'inox perforée.



SALLE D'AUDIENCE PYRÈNE

01



^ Le palais de justice a été conçu dans un esprit de concertation avec les utilisateurs d'une part, mais de manière plus générale avec les Ariégeois d'autre part, qui ont choisi le nom des salles d'audience.

6

7

« C'est un bâtiment public qui appartient autant aux Ariégeois qu'aux utilisateurs, affirme Fabienne Clément, c'est important à mes yeux qu'ils puissent s'y sentir bien. »

La concertation, vecteur d'émulation

Cette dynamique collective a donc déjà commencé, avant même l'emménagement dans le nouveau palais : « Depuis mon arrivée, en 2013, je travaille en étroite collaboration avec les différentes juridictions, insiste Fabienne Clément, la présidente du TGI, pour que tout le monde s'approprie le nouveau bâtiment. » « Nous avons tous pu exprimer nos besoins et nos envies, à l'occasion de réunions régulières, assure Yolande Rouch-Pahaut, la directrice de greffe. C'est très motivant. »

En plus des comités de pilotage auxquels ont participé les chefs de cour de Toulouse, huit groupes de travail thématiques se sont, en effet, régulièrement réunis, pendant 18 mois : « Qu'il s'agisse de la sécurité, de la téléphonie, de la signalétique ou de l'exploitation du futur palais, j'ai voulu que chaque juridiction puisse s'exprimer et faire des propositions sur ces différents sujets », explique Fabienne Leprince, chef de projet à l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ). « Le dialogue avec les utilisateurs, organisé par l'APIJ, a été réellement intéressant, souligne Monique Ollivier, procureur général près la cour d'appel de Toulouse. Il a réellement permis d'apporter des améliorations au projet. L'APIJ s'est montrée très à l'écoute. » « Le palais ne s'est ainsi pas imposé aux utilisateurs, complète Giovanna Graffeo. Ils ont au contraire été invités à se l'approprier. » Plus largement, ce sont aussi les Ariégeois que Fabienne Clément a sollicités, en les invitant notamment à choisir les noms des quatre salles d'audience : au terme d'une votation citoyenne, à laquelle quelque 200 personnes ont participé, la plus grande salle, qui servira pour les assises, a été baptisée Fébus, celle des procès en correctionnel Pyrène, celle réservée aux actions civiles, la salle des Trois-Seigneurs et la petite salle des affaires familiales, la salle Montcalm. « C'est un bâtiment public qui appartient autant aux Ariégeois qu'aux utilisateurs, affirme Fabienne Clément, c'est important à mes yeux qu'ils puissent s'y sentir bien. »



^ La salle des perdus déploie des volumes généreux.



^ Avec ses grandes façades vitrées, extérieur et intérieur dialoguent dans ce palais de justice qui accueillera le tribunal de grande instance, d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce.

Trois questions à l'architecte, Philippe Gazeau

Quelles sont les principales données qui ont déterminé les lignes architecturales très originales du nouveau palais de justice de Foix ?

La première chose que nous avons prise en compte est la situation géographique du site : ce terrain, qui donne sur les premiers contreforts des Pyrénées, est situé en périphérie de la ville, dans un quartier pavillonnaire diffus. C'est un site inhabituel, même déconcertant, pour implanter une institution judiciaire. Sans compter que la déclivité du terrain, les risques d'inondation par ruissellement et les limites du plan local d'urbanisme, qui nous interdisait de bâtir en hauteur, nous ont imposé des contraintes fortes. Dans ce contexte, nous ne pouvions pas avoir recours à la mise en scène urbaine classique d'un palais de justice : cette forme circulaire pour laquelle nous avons opté nous a alors paru être la meilleure façon d'intégrer le bâtiment dans ce paysage de collines boisées. Grâce à cette circularité, il n'y a pas de façade principale. Et de fait, le palais s'adresse à tout le paysage.

En outre, nous nous sommes aperçus que cette forme circulaire était vertueuse : ce cercle permet à la fois une séparation ingénieuse des flux et garantit en même temps des parcours assez courts, pour que les utilisateurs se rendent dans les salles d'audience ou dans les espaces communs, sans perte de temps.



^ Sans façade principale, le palais de justice s'adresse à tout le paysage.



▲ Le parvis, vaste et sinueux, a été pensé comme un espace de transition entre la ville et le palais de justice.

Le parvis est un espace indispensable : c'est un lieu de rencontre et d'attente, mais c'est aussi un lieu de rituel, qui crée une transition entre la rue et la salle des pas perdus.

Pourquoi avoir créé ce parvis sinueux ?

Une fois imaginé cette forme ronde, il nous a fallu trouver une solution pour la rattacher à la rue. Le parvis est un espace indispensable : c'est un lieu de rencontre et d'attente, mais c'est aussi un lieu de rituel, qui crée une transition entre la rue et la salle des pas perdus. Nous devions, par conséquent, le réinventer. Nous avons tout de suite éliminé la solution d'un grand emmarchement classique et préféré cette grande rampe, avec ses sinuosités, qui permet d'avoir un seul et même accès pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite.

Il nous a semblé que nous avions, là, une façon intéressante de créer une transition, de relier la rue et le bâtiment et d'intégrer celui-ci au paysage. Montée sur pilotis, cette rampe, bordée d'un garde-corps en maille d'inox, donne l'impression de flotter entre deux mondes, celui de la ville et celui de l'institution. Elle est équipée de tabourets en béton pour que les citoyens puissent réellement s'y sentir bien et l'utiliser comme espace d'attente et de rencontre.

L'attention portée à l'intégration au paysage transparait à l'intérieur même du palais. Par quels procédés ?

Le parvis se prolonge dans la salle des pas perdus, qui est elle-même ouverte, au fond, sur le jardin. Nous avons conçu cette salle comme un espace traversant sur double hauteur, extrêmement lumineux. Ce vaste volume se trouve percé par deux patios cylindriques qui non seulement créent des puits de lumière, venue d'en haut, mais qui montrent, aussi, par une vue plongeante, que le palais de justice est construit sur pieux. C'est ainsi que, dans la salle des pas perdus, alors que le visiteur vient de quitter l'extérieur, il conserve des repères visuels avec l'environnement et notamment avec le sol et la terre.

Plusieurs autres patios éclairent de façon naturelle les circulations et les salles d'audience. En écho à la façade, rythmée par des panneaux de verre et des brises soleil en verre et inox perforé, nous avons décliné, dans les salles d'audience, un système de résilles verticales de bois blanc. Sobres et lumineuses, ces résilles protègent du soleil tout en laissant pénétrer la lumière naturelle. Le lien avec l'extérieur est toujours présent.



^ Les matériaux choisis – verre, béton, aluminium noir – reflètent l'image d'une justice moderne, lumineuse et transparente.



^ Le guichet unique de greffe permet d'orienter le public; signalétique et affichage dynamique avec écran viennent le compléter.

Visite guidée

Original, « ce parvis complètement ouvert crée un lien avec la nature, ce qui est bien normal en Ariège », note Karline Bouisset, la procureur de la République.

Tel un écrin, qui aurait été déposé à l'orée des bois, le palais de justice de Foix s'insère en douceur dans le paysage verdoyant de la préfecture de l'Ariège. Contrairement à l'ancien tribunal qui, perché en haut d'une rue étroite, ne disposait ni de places de parking pour les justiciables, ni d'un accès praticable pour les personnes à mobilité réduite, le nouveau palais est particulièrement accessible. Depuis le boulevard du Sud, que la mairie de Foix a réaménagé et équipé d'une trentaine de places de stationnement, une rampe monumentale matérialise le parvis et mène progressivement à l'entrée du public.

Original, « ce parvis complètement ouvert crée un lien avec la nature, ce qui est bien normal en Ariège », note Karline Bouisset, la procureur de la République. Autre clin d'œil à l'identité ariégeoise : moutons, poneys et chèvres pâtureront bientôt sur le terrain qui encercle le bâtiment. « Nous avons pris contact avec une association d'éco-pâturage qui met à disposition des établissements publics des troupeaux pour l'entretien des espaces verts, confie Fabienne Clément, la présidente du TGI, soucieuse d'ancrer le palais de justice sur son territoire. C'est une main tendue aux bergers qui essaient de s'adapter à la société d'aujourd'hui. C'est aussi une façon de montrer que la Justice n'est pas que répression, mais qu'elle a à cœur d'aller à la rencontre des gens ».

Convivialité et technicité

Avant d'entrer dans le bâtiment, le regard est forcément attiré par sa façade périphérique, aussi élégante qu'atypique : composée de panneaux de verre encadrés de montants en aluminium noir, l'enveloppe du palais est ponctuée de brise-soleil de tailles différentes, venant s'insérer de façon perpendiculaire à la façade. « Ils forment une première protection solaire passive et créent une unité visuelle », indique Philippe Gazeau, l'architecte du projet.

À l'intérieur, la salle des pas perdus déploie, quant à elle, des volumes généreux, que la présidente du TGI compte bien faire vivre : « Nous allons y placer une balance de justice en talc que nous avons commandée à un sculpteur local, annonce Fabienne Clément. Je voudrais aussi programmer des expositions, dans la salle des pas perdus, pour faire participer les collégiens et lycéens de Foix et pour mettre en valeur les costumes moyenâgeux que fabriquent certains fonctionnaires du tribunal. »

Très lumineuse, la salle des pas perdus a été peaufinée dans ses moindres détails : « Tous les éléments verriers ont été fabriqués sur mesure, notamment les verres cintrés des deux patios centraux, explique Fabienne Leprince, chef de projet à l'APIJ. Les parois destinées à rester en béton apparent ont également fait l'objet d'une attention toute particulière pour exprimer le contraste entre le verre et l'aspect minéral et brut du béton. D'une manière générale, l'ensemble de la construction a exigé des performances techniques de haut niveau : « Le gros œuvre s'est révélé délicat, souligne Nicolas Butelle, directeur des travaux pour l'entreprise Bourdarios. Tous les niveaux étaient différents, ce qui a compliqué le travail des compagnons. » Conformément aux nouveaux marchés d'ingénierie mis en place par l'APIJ, le groupement d'entreprise titulaire du marché de travaux a été choisi avant la remise par l'architecte de son projet définitif. Le palais de justice de Foix est ainsi le premier palais de justice à bénéficier de ces nouvelles modalités contractuelles.



^ Totalelement sonorisées, les salles d'audience répondent aux exigences fixées par la chancellerie en matière d'ergonomie.



^ Toutes les salles d'audience bénéficient d'un système de résilles verticales de bois blanc protégeant du soleil et assurant la confidentialité des échanges tout en laissant pénétrer la lumière naturelle. Ici, la salle d'audience pénale Pyrène.



▲ Un travail sur l'harmonie des couleurs – blanc, bleu, noir – a été réalisé dans l'ensemble du palais et notamment dans les salles d'audience. Ici, la salle d'assises.

Des expérimentations concluantes

«La maîtrise d'œuvre a conduit une phase collaborative avec l'entreprise, dès la phase projet, précise Fabienne Leprince. Cette contrainte, que l'Apj a imposée pour la première fois pour cette opération judiciaire, permet d'asseoir techniquement maîtrise d'œuvre et entreprise plus en amont dans le processus de conception et vise à mieux anticiper les modalités d'exécution des travaux. Elle nous a également permis de faire réaliser par l'entreprise des prototypes de façades, dès la phase projet.»

«Notre projet a, en effet, dû être calé et finalisé plus tôt, reconnaît l'architecte, Caroline Lattwein. Nous avons, par exemple, pu constituer le dossier d'appréciation technique d'expérimentation (ATEX) pour la réalisation de la façade périphérique pendant la phase projet, ce qui nous a concrètement fait gagner du temps.» Particulièrement minutieuse à réaliser, la façade a indéniablement tiré profit de ces nouveaux marchés d'ingénierie : «Il a fallu concilier les différences de tolérance du béton, des menuiseries en aluminium et des parois en verre, explique Nicolas Butelle. D'avoir pu participer à la discussion dès la phase projet, avec le maître d'ouvrage, l'architecte et le bureau de contrôle, nous a permis d'appréhender cette difficulté très en amont.»

Lisibilité et rationalité des flux

Béton, façade, salle des pas perdus, patios... le même degré de finition caractérise tous les espaces. Et notamment les salles d'audience dont la blancheur des murs et des meubles exprime à la fois la solennité et l'impartialité des lieux. Enfin, la conception des circulations prouve que rien n'a été laissé au hasard : tandis que le public pénètre par la grande porte à laquelle conduit le parvis sinueux, les personnes détenues arrivent au niveau du sous-sol. De là, elles rejoignent les locaux de l'attente gardée et la circulation verticale qui leur est dédiée. Celle-ci dessert les salles d'audience publiques du rez-de-chaussée, puis, au premier étage, les salles d'audience de cabinet, les bureaux du procureur et du juge d'instruction. Les déplacements des personnes détenues s'organisent donc dans la verticalité via un circuit totalement étanche.

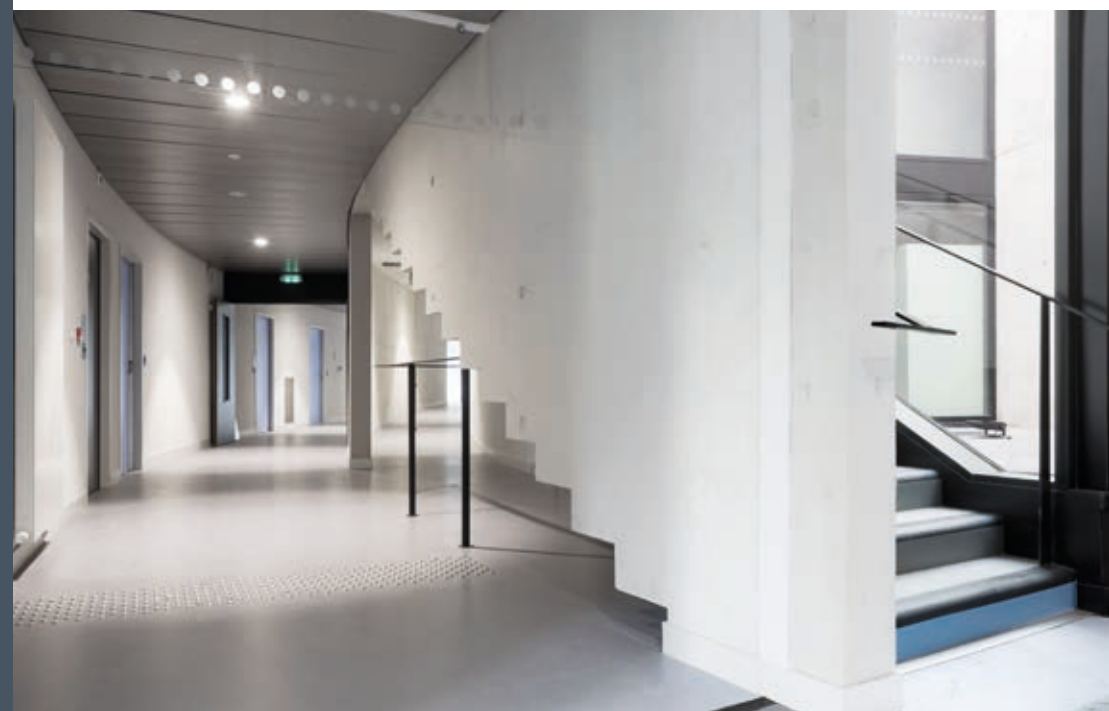
De leur côté, les personnels disposent d'une entrée spécifique accessible directement depuis le parking extérieur réservé, et de circulations protégées pour se rendre dans les différentes salles d'audience.

Le niveau du sous-sol renferme les salles d'archives équipées de rayonnages compacts et faciles à manipuler et les locaux sécurisés pour le stockage des scellés et des pièces à conviction.

«La gestion des flux et l'étanchéité des différents secteurs ont été étudiées avec minutie, précise Fabienne Leprince. Ainsi, chacun des trois flux principaux : public, personnel et déferés, est clairement identifié et dispose de circulations dédiées et indépendantes.»

Dès lors, les espaces tertiaires de l'établissement sont totalement isolés du flux public et apporte un confort de travail aux magistrats et fonctionnaires.

La création d'un guichet unique de greffe (GUG) va, à cet égard, considérablement transformer les modes de fonctionnement : «Le GUG sera le carrefour physique et intellectuel du nouveau palais, estime Fabienne Clément. Les fonctionnaires qui y travailleront auront un rôle clé vis-à-vis des justiciables.» Ils les aiguilleront vers les bons interlocuteurs : le tribunal de commerce et plusieurs bureaux d'accueil (bureau d'exécution des peines, aide juridictionnelle ou encore protection judiciaire de la jeunesse) au rez-de-chaussée, le TGI également au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, le tribunal d'instance et le CPH à ce même étage. De quoi contribuer, comme y ont veillé tous les acteurs du projet, à la qualité de l'accueil des justiciables.



^ Les circulations intérieures bénéficient d'un éclairage naturel grâce au patio.

^ Les circulations protégées situées derrière les salles d'audience en permettent l'accès direct aux magistrats ainsi différencié de l'accès public.



^ La gestion des flux a été étudiée avec minutie en assurant une étanchéité entre les publics. Ici, les espaces pour les personnels.



^ La forme circulaire du palais de justice facilite la circulation entre les espaces communs et les salles d'audience.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, mission communication

Remerciements à

La direction des services judiciaires et le bureau de l'immobilier,
de la sûreté des juridictions et de la sécurité des systèmes
d'information (FIP2)

Le secrétariat général et le bureau des opérations
et des études immobilières (BOEI)

Guy Pasquier de Franclicu,
premier président de la cour d'appel de Toulouse

Monique Ollivier,
procureur général près la cour d'appel de Toulouse

Fabienne Clément,
présidente du tribunal de grande instance de Foix

Karline Bouisset, procureur de la République
près le tribunal de grande instance de Foix

Giovanna Graffeo, magistrate déléguée à l'équipement
(cour d'appel de Toulouse)

Yolande Rouch-Pahaut, directrice de greffe du TGI de Foix

Philippe Gazeau, architecte

Caroline Lattwein, architecte

Nicolas Butelle, directeur des travaux pour l'entreprise
Bourdarios

Alain Ramon, Inéo

Sebastien Maget, Hervé Thermique

Ont participé au sein de l'APIJ

Aurélien Defigier

Guy Garcin

Fabienne Leprince

Nadine Roussière

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques Gabrielle Voinot

Impression Point 44





*L'Agence publique
pour l'immobilier de la Justice
(APIJ) est un établissement
public administratif
créé le 31 août 2001,
sous la tutelle du ministère
de la Justice.*

*Principal service constructeur
du ministère, elle a pour
mission de construire,
de rénover et de réhabiliter
les palais de justice et les
établissements pénitentiaires,
en France métropolitaine
et dans les départements
et territoires d'outre-mer.
Elle participe par ses études
et expertises à la définition
de nouveaux programmes
judiciaires et pénitentiaires.
L'Agence pilote plus
d'une quarantaine
d'opérations.*

*Ses équipes opérationnelles
pluridisciplinaires,
composées d'ingénieurs
et d'architectes, appuyées
par des services
administratifs, juridiques
et financiers, lui permettent
d'assurer des interventions
étendues, depuis
les recherches, études
et acquisitions foncières,
jusqu'à la programmation,
aux études et travaux,
sous toutes les formes
de la commande publique.*

Moderne dans ses formes et ses matériaux, le nouveau palais de justice de Foix conjugue qualité esthétique et fonctionnalité. Les quatre juridictions qui y sont réunies y trouveront facilement leurs repères, bénéficiant à la fois de leur autonomie et des atouts d'un regroupement qui se traduira par la mutualisation de certains outils, à commencer par le guichet unique de greffe et les salles d'audience.

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), maître d'ouvrage délégué de l'opération, a veillé à associer tous les utilisateurs à la réalisation de ce palais, afin qu'il réponde au mieux à leurs besoins et offre aux justiciables des conditions d'accueil conformes aux ambitions de la Justice du XXI^e siècle.

